

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 28 novembre 2023

Délibération n° 2023.11.64

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 16 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERECOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : MM. Emmanuel CHERMETTE et Mathieu POTHERAT.

Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parties communes du Lotissement « Le Clos des Pasquiers »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société THEMIS AMENAGEUR, représentée par Monsieur Frédéric RODRIGUES, est propriétaire des parcelles cadastrées section A n° 917, 1295, 1299, 1287, 1286 et 1285 situées rue de l'Egalité.

Monsieur RODRIGUES a fait part de son souhait de céder ses parcelles à la commune de Lancié pour l'euro symbolique, ces dernières faisant partie intégrante du lotissement dénommé " Le Clos des Pasquiers " dans lequel elles constituent la voie et les espaces collectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **accepte** d'acquérir en vue du classement dans le domaine public les 6 parcelles susvisées au prix indiqué ci-dessus
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

